



# SEPARATION

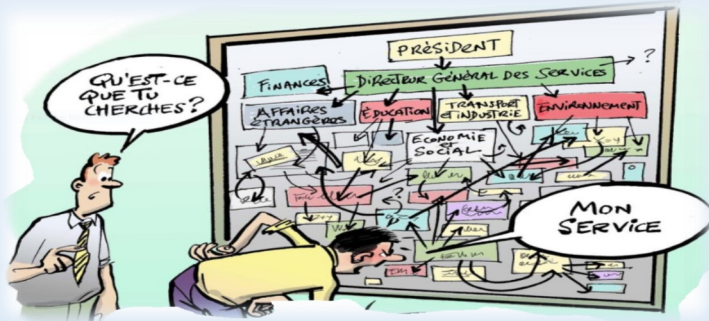
## Retraite / Assurance

### trop de précipitations

## Versant Retraite Complémentaire

### Sécurisation pour les salaires transférés

- ⇒ Création de l'IRC AG2R AGIRC-ARRCO, entité autonome qui deviendrait une structure employeur, disposant du statut d'origine et des conventions actuelles du GIE AG2R.
- ⇒ Transfert des contrats de travail des salariés affectés à la Retraite conformément aux dispositions de l'article L1224-1 avec, notamment, le maintien de leur statut social pour au moins 15 mois.
- ⇒ Par la suite, le personnel de l'IRC serait (sous ces mêmes dispositions de la loi) transféré vers l'éventuelle structure unique de retraite universelle (CNRU). Cette dernière serait tenue de reprendre l'ensemble du personnel sans laisser personne « sur le carreau ».



### **POLITIQUE INCONTOURNABLE**

1. Un processus d'unification, de simplification et de rationalisation des coûts enclenché depuis plusieurs années déjà par les fédérations Agirc-Arrco.
2. Des rapports réguliers de la cour des comptes qui notifient constamment que « la séparation entre la gestion des retraites complémentaires et les activités concurrentielles des GPS demeure insuffisante ».
3. Une anticipation nécessaire des impacts opérationnels, humains, et financiers des différents projets de loi comme celui sur le recouvrement unique des cotisations sociales (réseau des Urssaf) et celui sur la réforme des retraites.

### Quelques chiffres

Pour le GIE AG2R, un décompte à fin 2019 répartit les collaborateurs de ce GIE sous 3 grandes directions.

- 2 300 spécialisés sur le métier retraite complémentaire (métier, gestion, CICAS, relation clients...);
- 2 550 spécialisés sur les métiers assurantiels (Institutions de prévoyance) : (Direction Prévoyance / Santé, commerciale...);
- 1 650 appartiennent à des directions fonctions support couvrant les 2 métiers (Direction Engagement Sociétal, Secrétariat Général, Direction Investissement / Finance / Risques, DRH, DSIO, Direction Communication...).

**A ce stade de la présentation faite aux instances du personnel, le transfert concernerait 2800 collaborateurs dans le groupe.**

### La problématique: l'identification du personnel des fonctions support Retraite

Simple pour les 2300 salariés « 100% métier » et l'Action Sociale.

Plus difficile pour les 1650 salariés des équipes des fonctions supports avec des activités mixtes assurantielle et retraite. Des choix d'orientations sur un seul métier se sont imposés, en fonction des besoins opérationnels de fonctionnement de cette nouvelle structure mais aussi des sites de rattachement et des savoir-faire des collaborateurs concernés.

## DEVENIR des salariés de l'Assurance De Personnes

Pour 2550 collaborateurs, il s'agit de s'assurer de la viabilité économique, sociale, d'une entité qui reste « isolée », sous la CCN retraite.

**Cette séparation des métiers remet en cause tout l'équilibre du groupe. Sans mutualisation, peut-on craindre des coûts supplémentaires pour chaque entité qui va à l'encontre d'une politique de réductions des frais du groupe ?**

Quand aux droits sociaux des collaborateurs concernés, plusieurs scénarios à court ou moyen terme peuvent en découler :

Conserveront-ils la CCN retraite? Rejoindront-ils une mutuelle du groupe avec un rattachement à la CCN mutualité ? Y aura-t-il un regroupement des activités assurancielles avec nos collègues de LA MONDIALE sous la CCN assurance si retenue?

**Il est clair que la Direction ne fait pas dans la simplification avec de tels changements organisationnels et en ajoutant une entité employeur supplémentaire dans le groupe!**

## COMPLEXITE POUR LA REPRESENTATION DU PERSONNEL

En l'état, l'IRC AG2R AGIRC-ARRCO devenant employeur, de nouvelles élections devraient intervenir. Elle aura besoin de se définir une nouvelle représentation du personnel et de construire son CSE autonome avec un budget et une gestion des œuvres sociales propres à son périmètre.

Le groupe AG2R aurait donc 2 CSE indépendants, des négociateurs d'accords différenciés dans chaque entité employeur.

**Afin d'atténuer les effets « d'éclatements des droits sociaux » de cette séparation, les organisations syndicales étudient la possibilité de créer une Unité Economique et Sociale. Celle-ci pourrait permettre le maintien d'un seul CSE avec une représentation du personnel unique. Il n'est pas exclu néanmoins, que dans ce schéma, il y ait aussi de nouvelles élections.**

## SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER

La rationalisation et la spécialisation des sites s'accroissent, avec 2 moteurs majeurs!

- ◆ Le plan de réduction des coûts affiche une ambition de 15 millions d'euros d'économies.
- ◆ La séparation de la retraite implique aussi le transfert des moyens associés, dont les immeubles et/ou étages occupés.

Levallois deviendra le site parisien ADP et Paradis celui de la Retraite avec les mouvements suivants:

- ⇒ Les salariés ADP de Montholon vers Levallois.
- ⇒ Les salariés Retraite de Levallois vers Paradis
- ⇒ Les salariés Retraite de Dolet vers Paradis
- ⇒ Les salariés de l'informatique de Dolet majoritairement à Brune
- ⇒ Création d'espaces de co working, palliant aux capacitaires des sites parisiens atteints, pour installer les équipes de l'Action Sociale.

Mais aussi en province:

- ⇒ Fermeture de 43 implantations commerciales sur les 107 actuelles afin de regrouper les équipes MDE/MDP/MDPRO



## AVIS UNSA et démarche des instances

**Pour nous, comme pour nos partenaires, le calendrier est trop prématuré, trop précipité. Les 1ères évolutions organisationnelles débiteront dès octobre pour un transfert effectif du personnel dans l'IRC le 1er janvier 2021.**

Pour les élus, ce dossier de présentation est incomplet. Par exemple, la Direction évoque un maintien de la zone géographique de travail pour les salariés, ce qui pourrait rassurer tout le monde. Toutefois on constate en parallèle non seulement tous les changements évoqués plus haut sur le schéma immobilier, mais aussi des réorganisations de l'Action Sociale, de la DOSI, du COMMERCIAL. **A l'unanimité des élus, une expertise du projet par SECAFI a été demandée.**

**Les conclusions de notre expert nous parviendront pour la rentrée de septembre.**